

PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU CAPITAL DE LA SCIC « TOI ET TOITS »

Rapporteur : Jean-François DELAIRE

Considérant la sollicitation du Président de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) TOI & TOITS de participer à son capital,

Considérant que l'objet de la SCIC fait écho à la fiche-action 1 de l'accompagnement départemental « SOLAIRE 63 : un cadastre solaire pour faciliter l'investissement solaire des habitants et des acteurs du Puy-de-Dôme » inscrite dans le projet de Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes,

La SCIC TOI & TOITS a pour objet de développer et produire des énergies renouvelables de façon citoyenne et collective, en commençant par l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures de bâtiments publics et privés sur le territoire du Livradois-Forez.

La SCIC a aujourd'hui besoin d'un minimum de capital de 50 000 € afin d'équiper 5 toitures pour un montant d'investissement d'environ 300 000 €. Ces centrales photovoltaïques permettront de produire une quantité d'électricité correspondant à la consommation d'une centaine de foyers hors chauffage.

Le Président invite l'Assemblée à débattre :

Il est d'abord répondu à une question de Philippe BLANCHOZ, relative à la méthode d'identification des bâtiments concernés.

Patrick SAUZEDDE donne un exemple un bâtiment de PASLIERES sur lequel les investissements relatifs aux panneaux solaires photovoltaïques ont été engagés mais sur lesquels il estime la rentabilité impossible. Il explique ainsi son choix de s'abstenir.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la participation de la Communauté de Communes au capital de la SCIC TOI & TOITS pour un montant de 1500 € ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Délibération n° 30 –unanimité
1 abstention : Patrick SAUZEDDE